

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 26 Juin 2024

DÉLIBÉRATION N° DEL2024-29
VENTE TERRAIN COMMUNAL VILLAGE DU TEMPLE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
MM. LASNIER, BOUCHET, Mme RAPINAT, M. BATHIER.

Étaient absentes : MMES. FEL, DUPONTET

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2023-33 en date du 8 décembre 2023, il avait été décidé de vendre la parcelle cadastrée A 1196 d'une contenance de 31 m² à Monsieur Jean-Luc Renouf, résidant au village du Temple.

Il donne connaissance du procès-verbal établi par le géomètre et précise qu'il conviendrait de céder également la parcelle A 2435 d'une contenance de 2 m² issue de la division de la parcelle A 1194.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,



- ACCEPTE de vendre ces terrains ;
- FIXE le prix de la parcelle à 5 € le m².
- DÉCIDE que tous les frais inhérents à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur (frais de bornage, notaire...).
- DONNE pouvoirs à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Membres	10
Présents	08
Représentés	00
Votants	08
Exprimés	08
Oui	08
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 15 juillet 2024

Le Bourg d'Hem, le 15 juillet 2024

Le Maire
Robert DESCHAMPS,

Affiché le 15 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
023-212302905-20240626-DEL2024-29-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024